

RCS : ST ETIENNE

Code greffe : 4202

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de ST ETIENNE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2012 B 00970

Numéro SIREN : 305 177 578

Nom ou dénomination : EUREX EN FOREZ - FIDUCIAIRE EUROPEENNE

Ce dépôt a été enregistré le 20/03/2019 sous le numéro de dépôt A2019/002372

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE
.....
SAINT-ETIENNE

Dénomination : EUREX EN FOREZ - FIDUCIAIRE
EUROPEENNE

Adresse : rue du Pre Chapelon 42270 Saint-priest-en-jarez -
FRANCE-

n° de gestion : 2012B00970

n° d'identification : 305 177 578

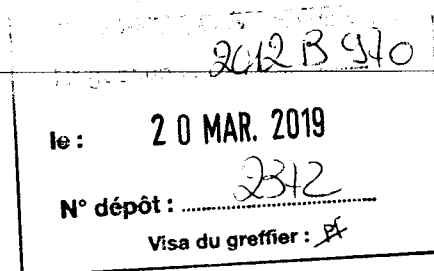
n° de dépôt : A2019/002372

Date du dépôt : 20/03/2019

Pièce : Rapport du commissaire aux apports du
18/03/2019



692720



**EUREX EN FOREZ -
FIDUCIAIRE EUROPEENNE**

Société par actions simplifiée
au capital de 253 834,38 euros

Siège social : Rue du Pré Chapelon
42270 SAINT PRIEST EN JAREZ

RCS SAINT ETIENNE 305 177 578

Rapport du Commissaire aux apports

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX APPORTS
SUR LA VALEUR DES APPORTS DE**

881 parts sociales de la société CABINET ALLEGRE FAURE & ASSOCIES

par l'apporteur personne morale

EUREX – COMPAGNIE FIDUCIAIRE EUROPEENNE

à

la société EUREX EN FOREZ – FIDUCIAIRE EUROPEENNE

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée à l'unanimité des associés en date du 15 février 2019 concernant le projet d'apport à la société EUREX EN FOREZ – FIDUCIAIRE EUROPEENNE de droits sociaux de la société ALLEGRE FAURE & ASSOCIES, nous avons établi le présent rapport sur la valeur des apports.

La valeur des apports a été arrêtée dans le traité d'apport, signé par les représentants des sociétés concernées en date du 7 mars 2019. Il nous appartient d'exprimer une conclusion sur le fait que la valeur des apports n'est pas surévaluée.

A cet effet, nous avons effectué nos diligences selon la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes applicable à cette mission. Cette doctrine professionnelle requiert la mise en œuvre de diligences destinées, d'une part, à apprécier la valeur des apports, à s'assurer que celle-ci n'est pas surévaluée et à vérifier qu'elle correspond au moins à la valeur nominale des titres à émettre par la société bénéficiaire des apports, et d'autre part, à apprécier les avantages particuliers stipulés. Notre mission prenant fin avec le dépôt du rapport, il ne nous appartient pas de mettre à jour le présent rapport pour tenir compte des faits et circonstances postérieurs à sa date de signature.

1. Présentation de l'opération et description des apports

1.1. Contexte de l'opération

Le groupe EUREX est un groupe de cabinets d'expertise comptable implantés essentiellement sur la région Rhône Alpes-Auvergne.

Les actionnaires du groupe EUREX et les associés du cabinet ALLEGRE-FAURE & ASSOCIES ont décidé de négocier les termes d'une transaction afin de poursuivre la stratégie de croissance du groupe EUREX.

Aux termes de ces accords, les associés du cabinet ALLEGRE-FAURE & ASSOCIES se sont engagés à céder ou à apporter les 2 400 parts qui composent le capital, au groupe EUREX.

Les opérations d'apport doivent être réalisées par les phases successives suivantes :

1. Apport d'une partie des titres détenus par les sociétés ALFA PARTICIPATIONS et ALLEGRE INVESTISSEMENTS à la société EUREX EN FOREZ – FIDUCIAIRE EUROPEENNE
2. Apport d'une partie des titres détenus par les sociétés ALFA PARTICIPATIONS et ALLEGRE INVESTISSEMENTS à la société EUREX COMPAGNIE FIDUCIAIRE EUROPEENNE.
3. Apport de titres de la société Cabinet ALLEGRE FAURE & ASSOCIES détenus par la société EUREX COMPAGNIE FIDUCIAIRE EUROPEENNE dans le capital de la société EUREX EN FOREZ - FIDUCIAIRE EUROPEENNE.

Le présent rapport concerne l'opération 3 ci-dessus énoncée.

1.2. Présentation des sociétés, parties et intérêts en présence

1.2.1. La société CABINET ALLEGRE FAURE & ASSOCIES, société dont les titres sont apportés

La société CABINET ALLEGRE FAURE & ASSOCIES est une société à responsabilité limitée au capital de 240 000 euros dont le siège social est situé Zone Industrielle de Bombes - 43700 SAINT GERMAIN LAPRADE, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés du PUY EN VELAY sous le numéro 444 924 484.

Cette société exerce une activité d'expertise comptable et de commissariat aux comptes.

Son capital est à la date du présent rapport de 240 000 euros divisé en 2 400 parts sociales de 100 euros chacune.

1.2.2. La société EUREX EN FOREZ – FIDUCIAIRE EUROPEENNE, société bénéficiaire

La société EUREX EN FOREZ - FIDUCIAIRE EUROPEENNE est une société par actions simplifiée, au capital de 253 834,38 euros, dont le siège social est situé Rue du Pré Chapelon – 42270 SAINT PRIEST EN JAREZ. Elle est immatriculée au Registre du commerce et des Sociétés de SAINT ETIENNE sous le numéro 305 177 578.

Cette société exerce une activité d'expertise comptable et de commissariat aux comptes.

Son capital est à la date du présent rapport, de 253 834,38 euros divisé en 4 665 actions de 54,41 euros chacune.



1.2.3. La personne morale, Apporteuse

La personne morale apporteuse désignée dans le traité d'apport est la société EUREX – COMPAGNIE FIDUCIAIRE EUROPEENNE qui détient 881 titres et droits de vote de la société CABINET ALLEGRE FAURE & ASSOCIES sur 2 400 titres au total, société par actions simplifiée au capital de 5 898 735 euros, dont le siège est sis 3 rue du Champ de la Vigne – Seynod – 74600 ANNECY et immatriculée au Registre des Sociétés d'ANNECY sous le numéro 417 626 280.

Sur les 881 titres détenus, 881 titres font l'objet de l'apport.

1.3. Description de l'opération

1.3.1 Caractéristiques essentielles de l'apport

Pour fixer les valeurs d'apport il a été retenu l'apport qui a été réalisé par l'Assemblée Générale en date du 28 janvier 2019.

1.3.2. Rémunération des apports

Ces apports conduiront à une augmentation de capital de la société EUREX EN FOREZ - FIDUCIAIRE EUROPEENNE dans les conditions suivantes :

Création de 353 actions nouvelles de 54,41 euros nominal de la société EUREX EN FOREZ – FIDUCIAIRE EUROPEENNE émises au prix de 2 256,83 euros soit avec une prime d'apport de 2 202,42 euros par action.



Apporteur	Nombre actions ordinaires créées	Valeur action en nominal	Prix d'émission	Dont prime d'apport	Rémunération arrondie à
EUREX – COMPAGNIE FIDUCIAIRE EUROPEENNE	353	54,41 €	2 256,83 €	2 202,42 €	796 486 €

Les titres émis seront, dès leur émission ou dès la date de réalisation définitive de l'apport, entièrement assimilés aux titres anciens ; ils jouiront des mêmes droits et seront soumis à toutes dispositions des statuts et aux décisions des Assemblées Générales.

Les droits à dividendes s'exerceront, pour la première fois, sur les bénéfices mis en distribution au titre de l'exercice en cours à cette date de réalisation.

1.3.3. Avantages particuliers stipulés

Nous n'avons pas relevé d'avantage particulier.

1.4. Présentation des apports

1.4.1. Description des apports

Aux termes du traité d'apport de titres, l'apporteur apporte les titres suivants :

Apporteur	Titres de la société CABINET ALLEGRE FAURE & ASSOCIES
EUREX – COMPAGNIE FIDUCIAIRE EUROPEENNE	881



1.4.2. Méthode d'évaluation retenue

La valeur de l'apport résulte de l'apport constaté au moment de l'augmentation de capital.

La valeur des parts sociales du cabinet ALLEGRE FAURE ET ASSOCIES apportées a été fixée à partir de l'actif net réévalué sur la base des comptes arrêtés au 30 juin 2017, déduction faite des distributions de dividendes autorisées par les assemblées générales, et majorée d'une quote-part de résultat de l'exercice en cours.

Sa valorisation actuelle s'établit à la somme de 2 170 747 euros.

2. Diligences et appréciation de la valeur des apports

2.1 Diligences mises en œuvre par le commissaire aux apports

Nous avons effectué les diligences que nous avons estimées nécessaires selon la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission afin :

- De contrôler la réalité des apports et d'apprécier l'incidence éventuelle d'éléments susceptibles d'en affecter la propriété ;
- D'analyser et apprécier la valeur des apports considérés dans leur ensemble ;
- De vérifier que les événements intervenus au cours de la période intercalaire, ne remettent pas en cause l'absence de surévaluation de la valeur globale des apports ;
- De vérifier, par une approche d'évaluation que la valeur réelle des apports pris dans leur ensemble est au moins égale à la valeur des apports proposée dans le projet de traité d'apport.

